

**Conjoncture.** Vendredi 10 mai, les représentants de l'Unpact 21 sont allés à la rencontre des artisans et commerçants du centre-ville de Dijon, afin de les assurer de leur soutien face aux manifestations des Gilets jaunes.

# Laissez les entreprises travailler !

 « **S**top aux Gilets jaunes ! Qu'on laisse les commerçants travailler ! Ils créent la richesse. Sans eux, pas de centre-ville », s'indigne Xavier Mirepoix, président de la CCI 21. Le mouvement affecte gravement les petits commerçants et artisans du centre-ville, en particulier à Dijon. « La capitale bourguignonne est l'une des villes les plus touchées de France. Ce qui coûte cher et peut s'avérer dangereux », souligne Geoffroy Secula, président de la CPME 21. L'Unpact 21, groupe de travail qui rassemble les présidents cote-d'oriens de la CPME, CMA, CCI, MEDEF, U2P, se mobilise pour les accompagner. « Nous ne remettons pas en cause le désespoir des manifestants mais nous exigeons qu'ils changent de méthodes. Tout ceci n'est pas légal et pénalise



Les représentants de l'Unpact 21 autour de Cécile Déchelotte, co-gérante du Craft Beer, rue de la Préfecture.

grandement les commerçants. Cesont déjà des vies brisées... », constate David Butet, président du MEDEF 21. « Nous ne sommes pas les nantis décrits par certains Gilets jaunes. Nous avons tout vendu - moto maison, etc... - pour ouvrir notre propre commerce », s'exaspère

Cécile Déchelotte, co-gérante du Craft Beer, situé au 115 de la rue de la Préfecture, point de ralliement des Gilets jaunes. Son chiffre d'affaires a baissé de 30 % et elle ne verse plus de salaire depuis trois mois. « Les consommateurs ont changé d'habitude. Ils ne vien-

nent plus chez nous le samedi soir, par crainte de rouler sur du verre brisé ou de respirer des gaz lacrymogènes », constate-elle, émue, la gorge serrée. Si cette dernière a choisi de témoigner, ce n'est pas le cas de tous les commerçants. Certains refusent par crainte

de représailles, d'autres ne souhaitent pas évoquer leurs difficultés. « Ce n'est pas simple pour un chef d'entreprise d'avouer que son business se porte mal. Nous souhaitons que les commerçants sachent qu'il existe des aides qui peuvent les accompagner avant de frapper à la porte du tribunal de commerce », ajoute David Butet. L'État et la région ont mis en place différents dispositifs :

- Pour les dettes fiscales, un délai de paiement ou de remise gracieuse d'impôts via un formulaire simplifié ;

- Pour les dettes sociales, la mise en place d'échéancier de paiements à l'URSSAF ;

- Le Conseil régional propose une avance remboursable d'urgence (prêt à taux 0 % d'un montant maximum de 10.000 euros) ;

- La ville de Dijon offre une exonération des droits de voi-

rie et une exonération des droits d'occupation du domaine public pour le premier semestre, un report de l'émission des titres relatifs aux droits d'installation ; une baisse de 20 % des redevances pour les commerces non-sédentaires.

« Ces dispositifs ont le mérite d'exister, mais ils ne sont pas à la hauteur des conséquences », remarque Xavier Mirepoix. Ils représentent quelques centaines d'euros de perte d'exploitation ». Le président de la CMA 21, Régis Penneçot, suggère une solution afin que les commerçants puissent bénéficier de meilleures aides : « Pourquoi ne pas imaginer un arrêté de catastrophe sociétale, au même titre qu'il existe un arrêté de catastrophe naturelle ? ».